

ALGICIDE REVABLUE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

ALGICIDE REVABLUE

UTILISATIONS

Produit algicide, pour le traitement des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

PRINCIPAUX DANGERS POUR L'HOMME : Préparation nocive en cas d'ingestion.

En cas de projections dans les yeux, risques d'irritations oculaires.

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

SUBSTANCES ACTIVES

Algicide + Séquestrant du calcium, du magnésium et des métaux

Classification des substances utilisées dans cette préparation

A) 55 à 60% d'AMMONIUM QUATERNAIRE POLYMERISE à 60%

N° CAS. = 25988-97-0

Classification : Xn , N R22, R36, R50/53

B) < 4% d'ACIDE PHOSPHONIQUE à 50%

N° CAS : 6419-19-8

Classification : Xi, R36

4 - PREMIERS SECOURS :

INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement à grande eau. Consulter un spécialiste si des irritations persistent.

INHALATION

Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

DANGERS SPECIFIQUES

Aucun, le produit n'est ni inflammable ni explosible.

MOYENS D'EXTINCTION

Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés.

EQUIPEMENTS DE PROT.

Equipement usuel de lutte contre l'incendie, pas d'équipement spécifique.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRECAUTIONS INDIVID.	Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
METHODE DE NETTOYAGE	<p>Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre, diatomées...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets (centre de traitement spécialisé).</p> <p>Si possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé.</p> <p>Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les réseaux d'eau de pluie...</p> <p>Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.</p>

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATIONS	<p>Eviter la formation de brouillard, éviter le contact avec la peau et les yeux.</p> <p>Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.</p>
STOCKAGE	Dans l'emballage d' origine; bien fermé.

8 - CONTROLE DE L EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Manipulation occasionnelle du produit : gants et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit : tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: liquide
COULEUR	: bleu
ODEUR	: légère odeur organique.
pH (produit pur)	: 3,00 - 6,00
TEMPERATURE d'ébullition	: 102 à 105 °c (215.6 à 221 F)
POINT ECLAIR	: non concerné
DENSITE	: 1,05 à 1,15
SOLUBILITES	
- dans l'eau	soluble en toutes proportions
- autres solvants	alcools aliphatiques (surtout à chaîne carbonées courtes) ainsi que le glycol.
- Insoluble dans	les hydrocarbures et autres produits organiques.

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE	Le produit est stable entre +10 et +75 °C. Eviter le gel.
REACTIVITE	Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Produit nocif en cas d'ingestion et irritant pour les yeux (avant dilution).

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Produit très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme.
Ne pas rejeter de produit pur dans le milieu naturel (égouts, cours d'eau, réseau fluvial...).

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ce produit est acide (pH=env. 3,00 - 6,00).

DECHETS Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

EMBALLAGES SOUILLES Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination.
Éliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (polymère cationique)

TRANSPORT TERRESTRE

TRANSPORT MARITIME

TRANSPORT AERIEN

Classe = 9 - Groupe d'emballage = III - Etiquette danger = 9 -
de code danger = 90

N°

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Contient un polymère cationique"

Symbole de danger **Xn - Nocif + N - dangereux pour l'environnement.**



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- 22 - Nocif en cas d'ingestion.
- 36 - Irritant pour les yeux.
- 50 / 53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phrases S

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.
- 24 / 25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SUISSE : CHZB 2139
ALLEMAGNE : Registriernummer : N-28058

16 - AUTRES INFORMATIONS :Indications sur la classification des composants utilisés dans la formulation

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Classement ICPE du produit :

Classification ICPE : 1172

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement sur ce produit.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2925.20.00**